

LA SITUATION DES DECHETS DE FILMS PLASTIQUES AGRICOLES *EN FRANCE ET EN EUROPE*

LABELAGRIWASTE : UN PROGRAMME EUROPÉEN, DANS QUEL BUT ?

Le programme LABELAGRIWASTE est un programme européen de recherches, sélectionné au 6^{ème} programme cadre de recherches et coordonné par l'Université Agricole d'Athènes. Il regroupe 19 intervenants issus de 8 pays, organisations professionnelles, entreprises du secteur et centres de recherche (1).

Le programme se déroule sur 3 ans, de janvier 2006 à décembre 2008, et a pour objectif général de participer, à l'échelle européenne et à travers l'identification des caractéristiques des déchets plastiques agricoles (labellisation), au développement des systèmes de collecte et de valorisation des déchets plastiques agricoles. Dans ce projet, la France est représentée par le CEMAGREF (centre de Montpellier) et la Fédération Languedocienne de la Coopération Fruitière et Légumière (Nîmes).

(1)- Cf le site www.sunfire.aau

Que représentent les déchets plastiques agricoles ?

On recense en Europe près de 850 000 tonnes de déchets plastiques d'origine agricole. L'Italie avec près de 400 000 tonnes, l'Espagne, avec près de 250 000 et la France avec plus de 150 000 tonnes constituent les principaux producteurs européens.

La matière première utilisée a augmenté jusqu'aux années 1999/2000, où l'on a assisté à une stabilisation autour de 230 à 240 000 tonnes de plastique brut.

En France, environ 75 000 tonnes de plastiques sont employées par le secteur agricole, générant 150 000 tonnes de déchets. La responsabilité incombant au dernier utilisateur, les agriculteurs sont responsables de l'élimination de leurs déchets plastiques et doivent favoriser leur valorisation (articles L541-1 et L541-2 de code de l'environnement). Ces produits usagés sont considérés comme des déchets industriels banals (non dangereux) et professionnels.

Comment valorise-t-on les plastiques agricoles ?

La valorisation énergétique

Cette forme d'élimination est possible, mais elle reste très peu utilisée principalement pour des raisons de coûts :

- l'incinération en unité de traitement d'ordures ménagères nécessite un broyage préalable des films pour pouvoir assurer le mélange avec les autres déchets et éviter ainsi des pics de chaleur au niveau des fours (coût environ de 80 euros/tonne plus 100 euros pour le broyage).

Les installations sont souvent saturées et sont peu enclins à accepter les films plastiques agricoles usagés.

- l'incinération en cimenterie nécessite aussi un broyage préalable pour réguler les flux et la répartition de la chaleur.

Les coûts estimés sont de l'ordre de 200 euros/tonne soit un total de 300 euros en intégrant le broyage.

La valorisation matière par recyclage mécanique et fabrication de nouveaux produits

4 sociétés de recyclage implantées sur le territoire français assurent la collecte, la transformation et la production de nouveaux matériaux : AGR (Maine et Loire), et SOPAVE (Aveyron), sociétés récemment acquises par la SITA/Groupe SUEZ ; ERI (Lot), et AUTOBAR (Haute Loire) assurent également ce service. Ces sociétés recyclent principalement le polyéthylène.

Les filières de collecte

Mises en place par le monde agricole, elles sont diverses et plus ou moins complexes, avec bien souvent un problème de pérennité au cours des années. Les partenaires les plus fréquemment associés sont une organisation professionnelle agricole (chambre d'agriculture, CUMA...) qui agit en tant que maître d'œuvre, un distributeur de produits (coopérative ou distributeur privé), et une collectivité territoriale qui assure un financement complémentaire.

Pourquoi les déchets plastiques agricoles sont mieux valorisés aujourd'hui ?

2006, année charnière

L'augmentation forte du prix de la matière première se répercute en partie sur la matière de seconde génération. Les entreprises françaises de recyclage sont donc plus intéressées par les déchets d'origine agricole, nécessaire à leur fonctionnement. Le marché est tiré par la demande des pays émergents, dont la Chine, ainsi que le marché des produits recyclés (tubes d'irrigation, sacs poubelles).

Au niveau des agriculteurs

La facture du transport et recyclage mécanique a donc fortement diminué. On observe souvent des situations à coût zéro dès lors que le producteur fait l'effort d'amener les films souillés au point de collecte.

Quelles perspectives pour 2007 et au delà ?

Le contexte du marché (stabilisation de l'offre européenne, forte demande mondiale) devrait permettre un maintien des cours de la matière vierge et des produits recyclés. Les capacités de traitement au niveau français paraissent suffisantes pour absorber le gisement actuel de polyéthylène.

Par conséquent, les agriculteurs détenteurs de déchets devraient continuer à se mobiliser de plus en plus pour récupérer les plastiques usagés et les livrer individuellement ou collectivement dans des filières de recyclage.

La demande des cahiers des charges environnementaux (Agriculture Raisonnée, EurepGap...) et la pression réglementaire ne feront que s'amplifier.

L'information, la sensibilisation et l'organisation de la collecte permettront probablement d'augmenter le taux de recyclage, à condition de respecter des cahiers des charges sur la matière livrée, pour éviter les dérives.

A l'heure actuelle, les solutions existent pour la plupart des films de polyéthylène ; il ne faudrait cependant pas ignorer les films de polypropylène ainsi que les films polyéthylène les plus souillés et les plus difficiles à collecter et retraiter.

Le Comité des Plastiques Agricoles (2), réunit les agriculteurs, les fabricants et distributeurs de plastique agricole. Ces partenaires préparent, à l'instar de systèmes existant en Espagne et en Italie, et avec la participation de l'Ademe, du Ministère de l'Environnement et d'Adivalor la mise en place d'une taxe sur les films neufs.

Ces nouveaux moyens financiers devraient permettre de pérenniser les filières de collecte existantes, d'initier de nouvelles opérations et de trouver des solutions de recyclage aux matières les moins valorisées.

(2)- Cf le site www.plastiques-agriculture.com

... Extraits de la lettre LabelAgriWaste n°1